

Contrat Natura 2000 – Fort du Loc'h (Guidel)

Fiche synthétique de projet

Site Natura 2000 : FR5300059 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec ».

Type d'opération : restauration de la « dune grise » sur le site historique du Fort du Loc'h (Guidel).

Maître d'ouvrage et bénéficiaire du contrat : Lorient Agglomération.

Statut du demandeur : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Localisation du projet

Le site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » - Zone de Conservation Spéciale (ZSC) au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » - se situe à l'extrémité ouest du littoral morbihannais sur les communes de Guidel et Ploemeur, avec une incursion en Finistère (Laïta) sur les communes de Clohars-Carnoët et Quimperlé, à 8 km à l'ouest de la ville de Lorient.

Le secteur concerné par le projet se situe au Fort du Loc'h sur la commune de Guidel, à proximité du bord de mer, le long de la route côtière RD 152 (figure 1). Construit sur la dune en 1756 par le Duc d'Aiguillon, le Fort du Loc'h, en forme de pentagone, est entouré d'un fossé qui permettait, en cas d'attaque ennemie, de rejoindre une défense avancée au bout de l'éperon rocheux.

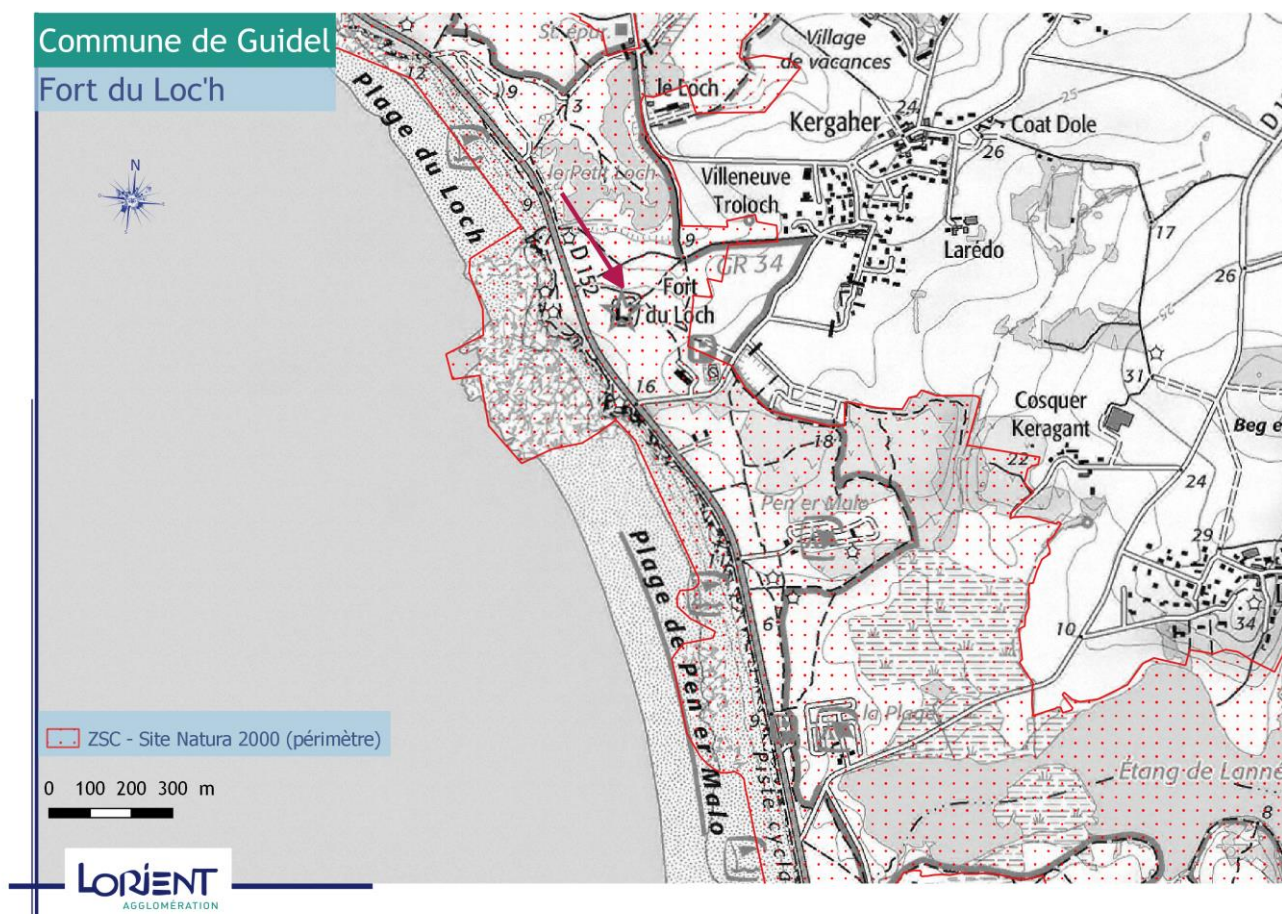


Figure 1 : Localisation géographique du Fort du Loc'h

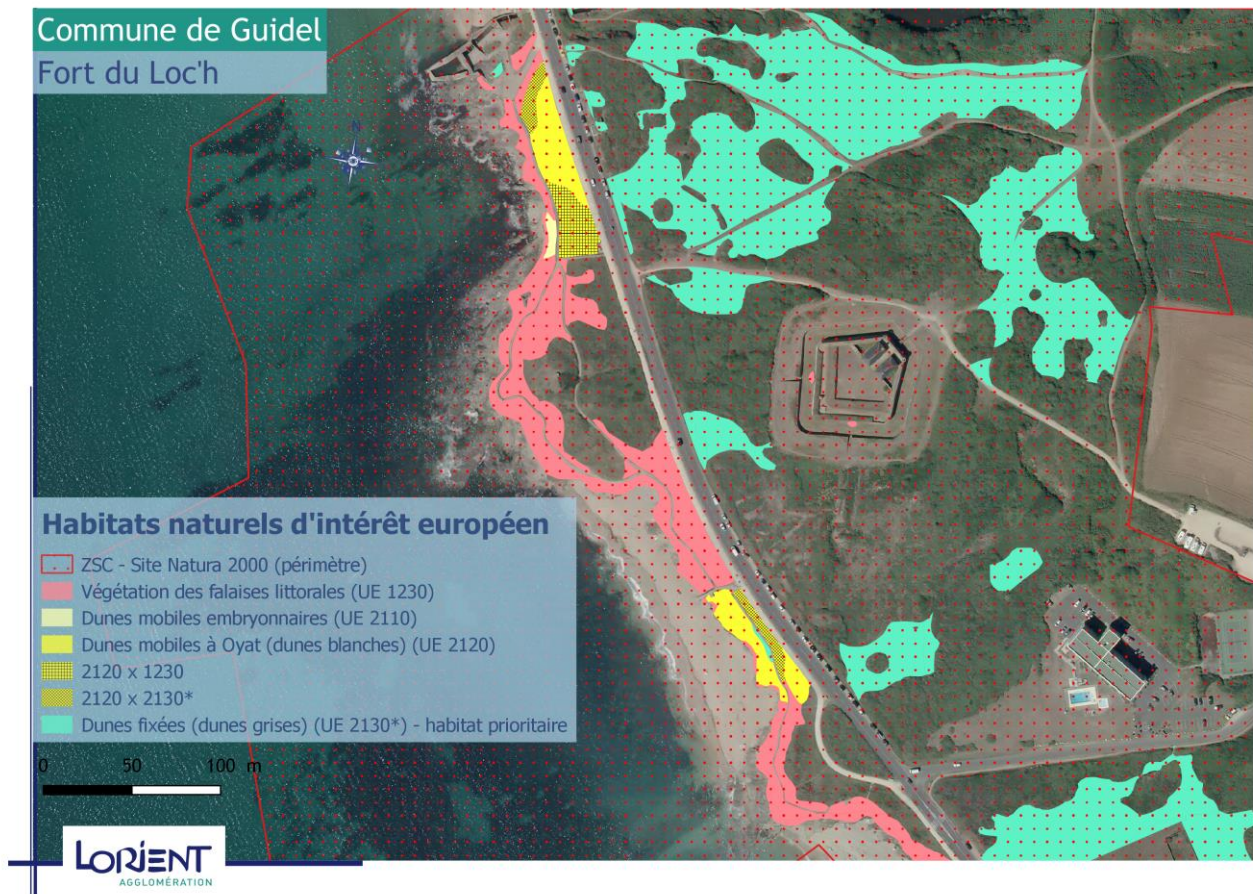


Figure 2 : Les habitats naturels d'intérêt européen sur le site du Fort du Loc'h (Guidel)

Description générale du projet

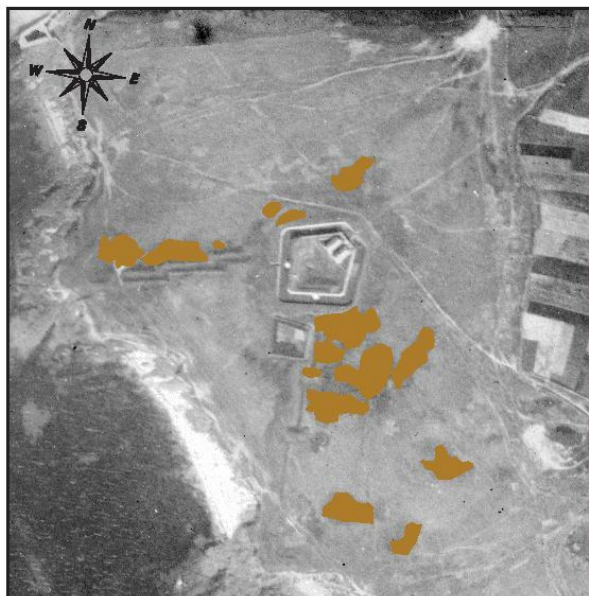
Sur le secteur du Fort du Loc'h, la « dune grise », habitat naturel prioritaire d'intérêt européen (« Dunes côtières fixées à végétation herbacée », UE 2130*, cf. figure 2), a fortement régressé à la suite de la création de la route départementale côtière, et aussi d'aménagements touristiques, d'actions d'extraction de sable et de remblaiement ou encore de dépôts sauvages de déchets.

Cette régression se poursuit actuellement avec une évolution spontanée de la dune vers des végétations de fourrés pré-forestiers formés de prunelliers, d'ajoncs et de ronciers (cf. figure 3 ci-dessous, montrant l'évolution nette de l'emprise des fourrés sur le site entre 1924 et 2010). Cet embroussaillage spontané par les ligneux est favorisé par la présence de la route côtière et de talus faisant obstacles au vent et aux embruns salés venus de la mer et aussi par l'abandon du pâturage extensif sur un site très fréquenté et fragmenté, devenu inadapté. A contrario, les secteurs les plus exposés au vent et aux embruns marins voient le maintien de la dune grise.

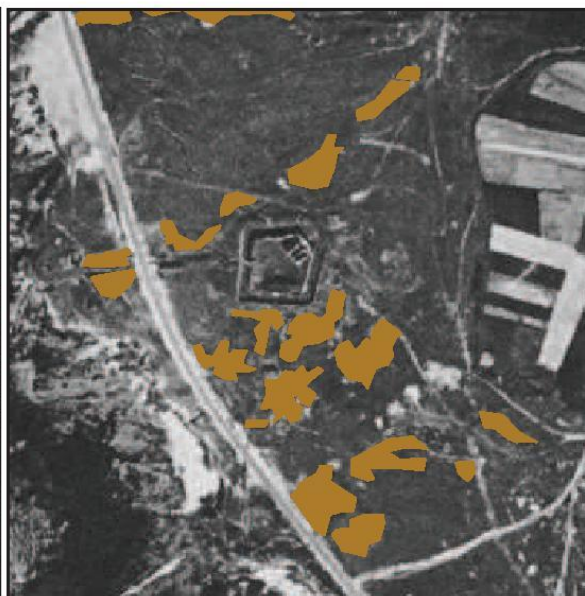
La poursuite de l'ouverture du milieu autour du Fort du Loc'h par enlèvement des fourrés avec exportation dans les secteurs les moins abrités du vent et des embruns doit permettre de reconquérir de la superficie en dune grise originelle et ainsi d'améliorer la biodiversité locale floristique et faunistique. Les secteurs déjà ouverts lors des précédentes interventions doivent faire l'objet d'un entretien annuel. En parallèle, des relevés botaniques sont à prévoir pour suivre l'évolution du milieu et contrôler l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre.

Le site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec » est doté d'un Document d'Objectifs (DOCOB) qui prévoit des mesures de gestion favorables à la restauration en bon état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt européen littoraux, concernant en particulier les dunes grises évoluant vers des fourrés (mesure B5).

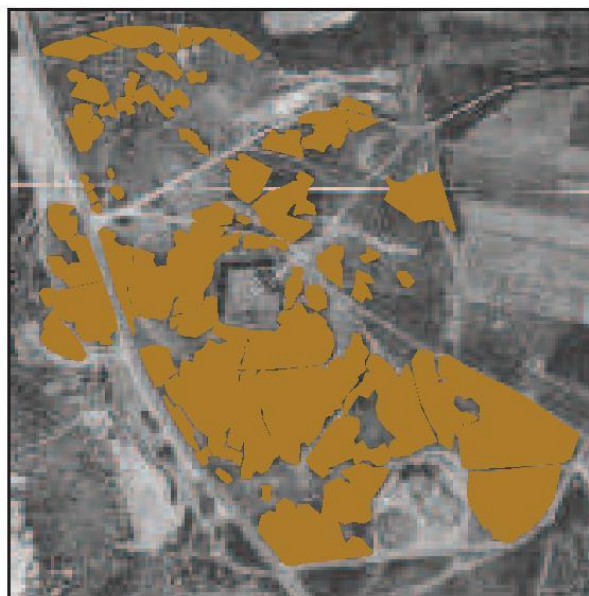
Pour répondre à l'objectif de restauration de la dune grise sur le site du Fort du Loc'h et poursuivre les actions déjà engagées depuis 2012, le présent contrat Natura 2000 est proposé.



1924



1958



1982



2010

Légende



COR 31.8 Fourrés

Figure 3 : Evolution de l'emprise des fourrés sur le site du Fort du Loc'h (1924-2010)

Proposition d'intervention pour restaurer la dune grise

L'objectif global recherché est de maîtriser le développement des fourrés à Ajonc d'Europe et à Prunellier afin de favoriser une pelouse rase à tapis bryo-lichénique important (dune grise).

Il est proposé de répartir l'effort de gestion sur quatre années de la manière suivante :

1 – « Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage » :

Réouverture de milieux embroussaillés (cf. localisation des travaux figure 4)

- Secteurs à restaurer (secteur S4) : 0,43 ha

Travaux réalisés en régie :

- . Réalisation du secteur S4c (0,19 ha) en années 1 et 2 (0,09 ha puis 0,10 ha), en commençant par le nord (accès).
- . Réalisation de S4b (0,11 ha) en année 3.
- . Réalisation de S4a (0,13 ha) en année 4.

2 – « Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger » :

Entretien de milieux déjà ouverts (cf. localisation des travaux figure 4)

- Secteurs à entretenir (secteurs S1, S2 et S3) : 1,03 ha

Travaux réalisés en régie :

- . Réalisation de S1 (0,25 ha) chaque année à partir de l'année 2.
- . Réalisation de S2a (0,02 ha) chaque année.
- . Réalisation de S3a et S3b (0,22 ha) chaque année.

Travaux réalisés par entreprise :

- . Réalisation de S2b et S2c (0,54 ha) chaque année.

- Entretien du secteur S4 restauré :

Travaux réalisés en régie :

- . Réalisation de S4b (0,11 ha) en année 4.

Travaux réalisés par entreprise :

- . Réalisation de S4c : 0,09 ha en année 2 et 0,19 ha en années 3 et 4.

Les interventions sont à mener hors période de nidification, entre le 1^{er} octobre et le 28 février.



Figure 4 : Projet de contrat de gestion proposé sur le site du Fort du Loc'h, localisation des travaux

Montant prévisionnel de l'opération

- Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage (N01Pi) :

Année	2019	2020	2021	2022	total
Surface gérée	0,09 ha	0,10 ha	0,11 ha	0,13 ha	0,43 ha
Gyrobroyage, débroussaillage manuels*	<i>Montant du barème : 2 000 €/ hectare</i>				/
Gyrobroyage, débroussaillage mécaniques*	<i>Montant du barème : 1 300 €/ hectare</i>				/
Bûcheronnage, abattage	<i>Montant du barème : 800 €/ hectare</i>				/
Dessouchage avec exportation	<i>Montant du barème : 1 650 €/ hectare</i>				/
Frais de mise en dépôt agréé	<i>Montant du barème : 48 €/ hectare</i>				/
Coût estimatif des travaux	373,32 €	414,80 €	456,28 €	539,24 €	1 783,64 €

* travaux de gyrobroyage estimés à 50 % « manuels » et 50 % « mécaniques »

Le montant global estimé de l'aide pouvant être accordée pour cette action est de 1 426,92 € sur 4 ans.

- Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger (N05R) :

Année	2019	2020	2021	2022	total
Surface gérée	0,78 ha	1,12 ha	1,22 ha	1,33 ha	4,45 ha
Gyrobroyage, débroussaillage	<i>Montant du barème : 800 €/ hectare</i>				/
Tronçonnage, bûcheronnage légers	<i>Montant du barème : 150 €/ hectare</i>				/
Frais de mise en dépôt agréé	<i>Montant du barème : 48 €/ hectare</i>				/
Coût estimatif des travaux	778,44 €	1 117,76 €	1 217,56 €	1 327,34 €	4 441,10 €

Le montant global estimé de l'aide pouvant être accordée pour cette action est de 3 680,62 € sur 4 ans.

- Plan de financement prévisionnel par action :

Site Natura 2000 n° FR5300059 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »		
Coût prévisionnel	N01Pi Chantier lourd de restauration	1 783,64 €
Plan de financement prévisionnel	Etat	481,58 €
	Europe	945,33 €
	Maître d'ouvrage (20 %)	356,73 €
	total	1 783,64 €

Site Natura 2000 n° FR5300059 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, étangs du Loc'h et de Lannéec »		
Coût prévisionnel	N05R Chantier d'entretien de milieux ouverts	4 441,10 €
Plan de financement prévisionnel	Etat	1 199,10 €
	Europe	2 353,78 €
	Maître d'ouvrage (20 %)	888,22 €
	total	4 441,10 €

Coût prévisionnel par année	2019	2020	2021	2022	total
Restauration	373,32 €	414,80 €	456,28 €	539,24 €	1 783,64 €
Entretien	778,44 €	1 117,76 €	1 217,56 €	1 327,34 €	4 441,10 €
Total travaux	1 151,76 €	1 532,56 €	1 673,84 €	1 866,58 €	6 224,74 €